|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO | |  | UNESCO (black) | FAO-LOGO | Description: E:\Logos\UNDP (blck).jpg |  | **BES** |
|  |  | | | | | | **IPBES**/7/6/Add.1 | |
|  | | **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques** | | | | | Distr. générale  5 mars 2019  Français  Original : anglais | |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Septième session

Paris, 29 avril–4 mai 2019

Point 9 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Prochain programme de travail de la Plateforme

Rapport sur la hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions concernant les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme pour le prochain programme de travail de la Plateforme

Note du secrétariat

Au paragraphe g) de la décision IPBES‑6/2, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat, de compiler les demandes, contributions et suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme reçues en réponse à un appel officiel lancé par la Secrétaire exécutive (EM/2018/14 du 11 juillet 2018) et d’établir un rapport contenant une liste récapitulative hiérarchisée qu’elle examinerait à sa septième session. Le rapport préparé comme suite à cette demande figure dans l’annexe à la présente note.

Annexe

Rapport sur la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme pour le prochain programme de travail de la Plateforme

I. Introduction

1. Dans sa décision IPBES-6/2, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat, de lancer un appel officiel à demandes, contributions et suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme, avec pour date limite le 30 septembre 2018, selon la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes figurant dans la décision IPBES-1/3, et i) d’inviter les membres et les observateurs admis à participer dans une plus large mesure en vertu de la décision IPBES-5/4 ainsi que les accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques à présenter des demandes, comme indiqué par leurs organes directeurs respectifs ; ii) d’inviter les organismes des Nations Unies compétents dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que les parties prenantes, telles que les organisations internationales concernées, les organisations scientifiques internationales et régionales, les fonds d’affectation spéciale pour l’environnement, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones et les communautés locales, et le secteur privé à présenter des contributions et des suggestions ; iii) d’inviter des experts des savoirs autochtones et locaux et les détenteurs de ces savoirs à présenter des contributions et des suggestions par l’intermédiaire du mécanisme participatif de la Plateforme.
2. Comme suite à cette décision, la Secrétaire exécutive a publié un appel officiel à soumission de demandes, contributions et suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme le 11 juillet 2018 (EM/2018/14). Le secrétariat a reçu des communications contenant des demandes émanant de 13 gouvernements, d’un observateur à participation renforcée[[2]](#footnote-2) et de cinq accords multilatéraux sur l’environnement. En outre, 22 communications contenant des contributions et des suggestions provenant d’organismes des Nations Unies compétents dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et de parties prenantes ont été reçues, ainsi que deux communications émanant d’experts des savoirs autochtones et locaux et de détenteurs de ces savoirs. Comme demandé par la Plénière, le secrétariat a publié ces demandes, contributions et suggestions, telles qu’elles lui sont parvenues, sur le site Web de la Plateforme[[3]](#footnote-3). Une synthèse de toutes les demandes, contributions et suggestions reçues figure dans l’annexe I du document IPBES/7/INF/21.
3. Dans sa décision IPBES-6/2, la Plénière a aussi prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat, de compiler les demandes, contributions et suggestions reçues et d’établir un rapport contenant une liste récapitulative hiérarchisée afin qu’elle l’examine à sa septième session. Comme suite à cette décision, le Groupe et le Bureau ont classé par ordre de priorité les demandes, contributions et suggestions reçues, selon la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme définie dans la décision IPBES-1/3. Au paragraphe 12 de la même décision, la Plénière a précisé que le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau établiraient un rapport contenant une liste hiérarchisée des demandes, avec une analyse de leur pertinence du point de vue scientifique et des politiques, comme mentionné au paragraphe 7 de la décision, notamment l’éventuelle nécessité d’un cadrage supplémentaire et les incidences des demandes sur le programme de travail et les ressources nécessaires.
4. La méthodologie utilisée par le Groupe et le Bureau pour la hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions est décrite dans la section II ; l’organisation des demandes, contributions et suggestions en thèmes et leurs relations avec le prochain programme de travail de la Plateforme (IPBES/7/6) sont présentées dans la section III (complétée par le document IPBES/7/INF/21) ; et la hiérarchisation des demandes par le Groupe et le Bureau est expliquée dans la section IV.

II. Approche méthodologique de hiérarchisation

1. L’approche méthodologique utilisée pour classer par ordre de priorité les demandes, contributions et suggestions reçues était fondée sur l’approche suivie pour l’élaboration du projet de programme de travail pour la période 2014–2018, qui figure dans le document IPBES/2/3. Les demandes ont été analysées par le Groupe et le Bureau au cours de la partie commune de leurs douzièmes réunions, tenues à Bonn (Allemagne) du 22 au 26 octobre 2018.
2. Le Groupe et le Bureau, ayant constaté que de nombreuses demandes, contributions et suggestions couvraient de grands thèmes similaires ou liés, se sont employés à identifier des groupes de communications qui traitaient de questions analogues. Le résultat de ces travaux a entraîné le regroupement de toutes les communications en cinq grands thèmes, qui sont décrits dans la section III.
3. Le Groupe et le Bureau ont ensuite entrepris de hiérarchiser ces cinq thèmes selon les 10 critères énoncés au paragraphe 7 de la décision IPBES-1/3, qui sont reproduits ci-après :
   1. Pertinence pour l’objectif, les fonctions et le programme de travail de la Plateforme ;
   2. Urgence de l’action à entreprendre compte tenu de l’imminence des risques que font courir les questions à régler ;
   3. Incidences de l’intervention demandée sur des politiques ou mécanismes déterminés ;
   4. Portée géographique de l’intervention demandée et problèmes que cette intervention devrait concerner ;
   5. Degré de complexité des problèmes que l’intervention demandée devrait régler ;
   6. Travaux antérieurs et projets existants de même nature et indication des lacunes à combler (absence ou manque d’information et de moyens permettant de régler les problèmes et raisons pour lesquels la Plateforme est le mécanisme idoine pour intervenir) ;
   7. Possibilité pour la Plateforme d’avoir recours à des ouvrages scientifiques ou à des compétences spécialisées pour mener à bien l’intervention demandée ;
   8. Indication des effets que l’intervention demandée pourrait avoir et de ses bénéficiaires escomptés ;
   9. Indication des moyens financiers et humains nécessaires pour intervenir et durée de l’intervention ;
   10. Indication des priorités dans les demandes communes.
4. Une attention particulière a été accordée à l’urgence de l’action à entreprendre (point b)) et aux incidences sur des politiques ou mécanismes déterminés (point c)) et, en particulier, conformément à la décision IPBES-5/3, aux incidences sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, les conventions relatives à la biodiversité et d’autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques.
5. Afin d’assurer un certain équilibre dans la hiérarchisation des demandes, le Groupe et le Bureau ont également accordé une attention particulière aux demandes faites au titre des accords multilatéraux sur l’environnement, sachant que de nombreux gouvernements n’avaient pas soumis de demandes. Certains gouvernements ont soumis des demandes similaires à celles présentées au titre des accords multilatéraux sur l’environnement, d’autres ont exprimé leur soutien aux communications émanant de certains de ces accords.
6. Le Bureau et le Groupe d’experts sont convenus que le programme de travail pour la période allant de 2019 à 2030, comme le programme de travail initial, devrait comporter un ensemble limité d’objectifs qui seraient atteints grâce à des produits spécifiques, portant sur un petit nombre de thèmes prioritaires[[4]](#footnote-4). Afin d’assurer une mise en œuvre équilibrée des quatre fonctions de la Plateforme dans le cadre du programme de travail allant jusqu’en 2030, le Groupe et le Bureau ont décidé de structurer le programme de travail en six objectifs, avec un objectif relatif à chacune des quatre fonctions de la Plateforme, un objectif relatif à la communication et à la participation, et un objectif relatif à l’examen de l’efficacité de la Plateforme, au même titre que d’autres éléments importants de ses travaux. Ces objectifs sont développés ci-après :

* **Objectif 1 (évaluation des connaissances).** Cet objectif, qui comprend des produits débouchant sur des évaluations des connaissances, concrétise la deuxième fonction de la Plateforme. Les évaluations peuvent être thématiques ou méthodologiques, réalisées au niveau régional ou mondial, et peuvent être effectuées suivant une méthode normale ou accélérée. Des produits débouchant sur des documents techniques peuvent également être inclus[[5]](#footnote-5).
* **Objectif 2 (renforcement des capacités).** Cet objectif, qui comprend des produits relatifs au renforcement des capacités, concrétise la quatrième fonction de la Plateforme. Les activités concernent les trois thèmes prioritaires énoncés au paragraphe 28 du présent document ainsi que les travaux entamés au cours du premier programme de travail dans le cadre de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités[[6]](#footnote-6).
* **Objectif 3 (renforcement de la base de connaissances).** Cet objectif comprend des produits spécialement prévus pour faire progresser les travaux sur les données et les connaissances et reconnaître et utiliser les systèmes de savoirs autochtones et locaux. Il concrétise la première fonction de la Plateforme, dont il applique le principe directeur consistant à nouer des liens avec différents systèmes de connaissances, y compris les savoirs locaux et autochtones. Les activités concernent les trois thèmes prioritaires ainsi que les travaux entamés au cours du premier programme de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux.
* **Objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques).** Cet objectif comprend des produits spécialement prévus pour appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques, notamment par la poursuite des travaux sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, sur les scénarios et modèles en matière de biodiversité et de services écosystémiques, et sur les valeurs. Il concrétise la troisième fonction de la Plateforme. Les activités concernent les trois thèmes prioritaires ainsi que les travaux entamés au cours du premier programme de travail.
* **Objectif 5 (communication et participation).** L’idée centrale de cet objectif est d’accroître la visibilité de la Plateforme, l’utilisation de ses produits, la participation de ses membres et de ses parties prenantes, le nombre de ses adhérents, et ses relations avec le public.
* **Objectif 6 (examen de l’efficacité).** L’idée centrale de cet objectif est de faire en sorte que les résultats de l’examen du premier programme de travail servent de base pour la mise en œuvre du programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030, et qu’une procédure soit élaborée pour un examen à mi-parcours et un examen final de ce dernier.

III. Regroupement des demandes, contributions et suggestions

1. Une compilation des demandes, contributions et suggestions reçues et des précisions sur la manière dont elles ont été prises en compte figurent dans le document IPBES/7/INF/21.
2. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont pu regrouper la plupart des demandes, contributions et suggestions en cinq grands thèmes (comme indiqué dans la partie A). D’autres demandes, contributions et suggestions concernant des activités à l’appui du programme de travail ont été reçues ; le Groupe et le Bureau les ont regroupées selon les objectifs du programme de travail allant jusqu’en 2030 (comme indiqué dans la partie B).

A. Regroupement des demandes par thèmes

1. Thème 1 : promotion de la biodiversité pour mener à bien le Programme de développement durable à l’horizon 2030

1. La Plateforme a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant les liens entre la biodiversité et un certain nombre de domaines thématiques qui sont très pertinents pour le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Elles comprenaient les suivantes :

a) Demandes relatives à l’objectif 1(évaluation des connaissances)

* 1. Une demande a été présentée par la Convention sur la diversité biologique pour que les questions indissociables de la biodiversité, de l’alimentation et de l’eau, de l’agriculture et de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de la foresterie et de la pêche soient évaluées, en examinant les arbitrages entre ces domaines et les possibilités d’action connexes en ce qui concerne la production et la consommation durables, la pollution et l’urbanisation, notamment les incidences pour l’énergie et le climat, en tenant compte de la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques à la réalisation des objectifs de développement durable, en vue de favoriser des décisions qui appuient la cohérence politique et les changements en profondeur nécessaires à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité ;
  2. Des demandes analogues ont été présentées par l’Union européenne, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) et l’Institut norvégien de recherche sur la nature (NINA) ;
  3. D’autres demandes, contributions et suggestions connexes, certaines axées sur un ou plusieurs objectifs de développement durable, ont été communiquées, notamment sur :
     1. Les preuves scientifiques des avantages multiples des approches écosystémiques, qui visent à lutter contre les changements climatiques et à préserver la biodiversité tout en procurant des avantages liés à l’eau, à la réduction des risques de catastrophe, à la qualité de l’air et à la santé humaine, ainsi qu’aux défis économiques et sociaux [communication de l’Union européenne ; une demande analogue a été faite par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Association internationale de l’industrie pétrolière pour la sauvegarde de l’environnement (IPIECA)] ;
     2. La préservation de la biodiversité et la réduction, l’atténuation et la prévention de la pauvreté (objectif de développement durable 1 relatif à la pauvreté ; communication de la Chine) ;
     3. La biodiversité et les systèmes alimentaires [objectif de développement durable 1 relatif à la pauvreté et objectif de développement durable 2 relatif à la faim ; communications de la France, de la Norvège, de Bioversity International, l’un des centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et de EAT Foundation (communication également liée à la santé), et de l’Union internationale des sciences de la nutrition] ; les sujets abordés incluaient aussi l’impact de l’appauvrissement de la macrobiodiversité et de la microbiodiversité de la rhizosphère sur la productivité et la résilience des systèmes agroalimentaires (Union européenne), ainsi que le rôle de l’agriculture durable dans la conservation de la biodiversité (Fonds mondial pour la Nature) ;
     4. La biodiversité et la santé (objectif de développement durable 3 ; communication de la Belgique, de la Finlande, de la France et du réseau d’évaluation de l’initiative « Un monde, une santé ») ; et les maladies des espèces sauvages et leur contrôle (Afrique du Sud) ;
     5. La biodiversité et l’urbanisation (objectif de développement durable 11 relatif aux villes durables ; communication de la Finlande, de l’Union européenne, de European Land-use Institute et de Local Governments for Sustainability) ;
     6. La biodiversité et les changements climatiques (objectif de développement durable 13 ; communications du Brésil, de la Chine, de la France, de la Norvège, de NINA, du PNUE, de l’UNESCO, de l’IPIECA et du Fonds mondial pour la Nature) ; les sujets abordés incluaient aussi les rétroactions positives et négatives des écosystèmes et les seuils critiques du système climatique (Union européenne) ; le carbone bleu dans les écosystèmes marins et côtiers (Finlande) ; l’impact des changements océanographiques causés par les changements climatiques sur la biodiversité marine ; l’impact de l’utilisation accrue de la biomasse et des méthodes de piégeage du carbone sur la biodiversité et les écosystèmes (Norvège) ; l’acidification des océans (UNESCO) ; et une évaluation des incidences sur la biodiversité du rapport spécial du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) sur les conséquences du réchauffement planétaire de 1,5 °C (PNUE). Plusieurs demandes, contributions et observations ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre la Plateforme et le GIEC, y compris par d’éventuelles activités d’évaluation conjointe [Convention sur la diversité biologique, France, Norvège, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds mondial pour la Nature] ;
     7. La résolution du triple problème : comment nourrir une population mondiale croissante, maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 degré Celsius et restaurer la nature (Fonds mondial pour la nature) ;

b) Demandes relatives à l’objectif 2 (renforcement des capacités)

* 1. Possibilité pour les scientifiques et les décideurs d’utiliser les produits de la Plateforme relatifs aux solutions fondées sur la nature (Union européenne, demande analogue présentée par le PNUE) ;
  2. Élaboration de supports de formation sur la biodiversité et les systèmes alimentaires (France) ;

c) Demandes relatives à l’objectif 3 (renforcement de la base de connaissances)

Appui aux programmes scientifiques et de production de connaissances concernant les approches écosystémiques, sur la base des produits de la Plateforme (Union européenne) ;

d) Demandes relatives à l’objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques)

Détermination, promotion et élaboration plus poussée des éléments suivants :

* 1. Outils d’évaluation de l’efficacité des politiques concernant les liens entre sécurité alimentaire et biodiversité (Chine) ;
  2. Outils pour concilier la transition alimentaire et la biodiversité et évaluer les effets du commerce sur la biodiversité, à incorporer dans le catalogue d’outils d’appui à l’élaboration des politiques (France) ;
  3. Outils et mécanismes d’appui à l’élaboration des politiques d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de leurs effets (Nouvelle-Zélande) ;
  4. Outils pour la conception et la mise en œuvre d’approches écosystémiques (Union européenne, demande analogue présentée par le PNUE).

2. Thème 2 : comprendre les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et les déterminants des changements en profondeur nécessaires à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité

1. L’IPBES a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant les causes   
   sous-jacentes et les facteurs indirects de la perte de biodiversité ainsi que les questions institutionnelles et de gouvernance. Elles comprenaient les suivantes :

a) Demandes relatives à l’objectif 1 (évaluation des connaissances)

* 1. Une demande concernant l’étude et l’évaluation [du volet biodiversité] des déterminants comportementaux, sociaux, économiques, institutionnels, techniques et technologiques des changements en profondeur, ainsi que la manière dont on peut s’en servir pour réaliser i) la Vision 2050 pour la biodiversité (présentée par la Convention sur la diversité biologique, appuyée par la Norvège et l’Union européenne) ; et ii) le Programme 2030 (UNESCO) ;
  2. Un thème se rapportant à la mise au point d’une approche multidisciplinaire pour comprendre les interactions entre les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité (Convention sur la diversité biologique ; Norvège) dans le contexte des changements en profondeur et des principaux enjeux sociaux (Union européenne) ;
  3. Une évaluation des protocoles communautaires sur la biodiversité (Brésil) ;
  4. Une évaluation méthodologique intégrée des critères, mesures et indicateurs permettant de mesurer les changements en profondeur ; et une évaluation méthodologique des critères, mesures et indicateurs appropriés pour la mise en œuvre de mesures visant à opérer les changements voulus (Union européenne) ;
  5. Un thème se rapportant à la biodiversité et au commerce international (France) ;
  6. Un thème se rapportant à l’étude des options pour élaborer une base de données factuelles à l’appui du changement en profondeur de la manière dont la société valorise, utilise et restaure les écosystèmes et les ressources naturelles, gère les arbitrages entre les différentes contraintes pesant sur l’environnement, y compris les liens entre la biodiversité, l’alimentation, l’énergie et la santé (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) ;
  7. Une proposition de mettre l’accent sur le sous-ensemble « Institutions, gouvernance et autres facteurs indirects » du cadre conceptuel de la Plateforme et l’influence de ces éléments sur la biodiversité et les services écosystémiques (PNUE) ;

b) Demandes relatives à l’objectif 2 (renforcement des capacités)

* 1. Renforcement des capacités en matière de biodiversité et de commerce international (France) ;
  2. Renforcement des capacités pour faire connaître les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques (PNUE) ;

c) Demandes relatives à l’objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques)

Un certain nombre de demandes, contributions et suggestions relatives aux évaluations de l’efficacité des instruments stratégiques, y compris les évaluations méthodologiques de l’efficacité de divers instruments de politique et outils d’appui à l’élaboration des politiques et d’aide à la planification permettant de comprendre comment opérer des changements en profondeur et répertorier et quantifier les approches efficaces et les exemples réussis de conservation et d’utilisation durable de la biodiversité et leurs effets (Convention sur la diversité biologique, Chine ; Union européenne, Japon, Norvège, PNUE, UNESCO et NINA) avaient été présentées, certaines dans le but de comprendre comment opérer les changements voulus.

3. Thème 3 : mesurer la dépendance des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et les impacts de leurs activités sur ces éléments

1. La Plateforme a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant spécifiquement la relation entre biodiversité, services écosystémiques et secteurs productifs. Tous les thèmes envisagés relevaient à la fois de l’objectif 1 (évaluation des connaissances) et de l’objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques). Il s’agissait des suivants :
   1. Évaluation des incidences positives et négatives potentielles des secteurs de production et évaluation méthodologique des critères, mesures et indicateurs des impacts des secteurs productifs sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que sur les avantages tirés de la biodiversité et des services écosystémiques, en vue de permettre aux entreprises de réduire les effets négatifs et de favoriser la cohérence des évaluations et des rapports, en tenant compte des pressions directes et indirectes sur la biodiversité, ainsi que des liens entre elles (Convention sur la diversité biologique, appuyée par le Japon, la Norvège et l’Union européenne) ;
   2. Création d’une équipe spéciale sur la prise en compte systématique de la biodiversité et les synergies (Mexique) ;
   3. Évaluation de la dépendance de certains secteurs à l’égard de la biodiversité et des services écosystémiques (PNUE).

4. Thème 4 : Connectivité écologique

1. La Plateforme a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions sur le thème de la connectivité écologique qui se rapportent toutes à l’objectif 1 (évaluation des connaissances), dont des demandes pour une évaluation axée sur la conservation de la connectivité (présentées par la Convention sur la conservation des espèces migratrices et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel) et une évaluation de la notion écologique élargie de connectivité (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique). Les thèmes connexes incluaient les interactions biotiques (Colombie), la fragmentation en tant que facteur essentiel de la perte de biodiversité (France) et une proposition spécifique portant sur un corridor écologique transcontinental reliant les aires protégées d’Asie et d’Europe (Institut de géographie, Académie des sciences de Russie).

5. Thème 5 : pressions, situation et tendances concernant la biodiversité et les services écosystémiques

1. La Plateforme a reçu plusieurs demandes, contributions et suggestions concernant une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et l’intégration des composantes régionales et mondiales dans une telle évaluation (présentées par la Convention sur la diversité biologique, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, l’Union européenne et le PNUE), au titre de l’objectif 1 (évaluation des connaissances). En outre, un certain nombre de demandes, contributions et suggestions concernant des questions thématiques en rapport avec des espèces, écosystèmes, pressions directes sur la biodiversité et services écosystémiques particuliers ou des interactions spécifiques ont été reçues. Il devrait être possible de les traiter dans le cadre d’évaluations thématiques ou individuelles, ou en tant que composantes d’une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, et comprennent les thèmes suivants :

a) Demandes relatives à l’objectif 1 (évaluation des connaissances)

* 1. Connaissances sur l’état de conservation des espèces relevant de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction qui sont commercialisées sur les marchés internationaux, en particulier dans les États en développement riches en biodiversité, espèce par espèce et pour chaque État de l’aire de répartition, en sus des informations et des orientations permettant de maintenir l’exploitation des espèces à des niveaux biologiquement viables (présentée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction) ;
  2. Tourbières (Convention relative aux zones humides d’importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau) ;
  3. Écosystèmes d’eau douce (Afrique du Sud, Brésil et États-Unis d’Amérique) ;
  4. Écosystèmes marins (France, Norvège, Union européenne et Institute for Sustainable Development and Research, Inde) ;
  5. Relation entre biodiversité et services écosystémiques (Finlande et Mexique) ;
  6. Impact de la pollution sur la biodiversité et les services écosystémiques (Mexique) ;
  7. Évaluation des méthodes de suivi de la biodiversité dans les projets de restauration (Brésil) ;
  8. Évaluation des méthodes de hiérarchisation des zones pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques (Brésil) ;
  9. Choix et application des indicateurs d’effondrement des écosystèmes pour les évaluations des risques (Colombie) ;
  10. Situation des populations autochtones et locales qui dépendent directement de la biodiversité et des services écosystémiques (France) ;
  11. Évaluation et surveillance de la végétation (Afrique du Sud) ;
  12. Évaluation de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique (Afrique du Sud) ;
  13. Évaluation de la conservation et de l’utilisation durable du patrimoine culturel   
      (Afrique du Sud) ;
  14. Évaluation des méthodes d’orientation des efforts nationaux d’établissement des responsabilités relatives à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques et aux études d’impact, y compris la définition des indicateurs (Brésil) ;
  15. Évaluation méthodologique des connaissances autochtones et locales dans le cadre de la recherche sur la biodiversité, de sa surveillance et de son évaluation (UNESCO) ;
  16. Biodiversité des sols (Initiative internationale pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique des sols ; Réseau africain de forêts modèles) ;
  17. Charognards et saprophages (suggestion de création d’un groupe d’experts ; Groupe des spécialistes des vautours de l’Union internationale pour la conservation de la nature) ;
  18. Composantes abiotiques de la nature (Association européenne pour la conservation du patrimoine géologique) ;
  19. Rôle des aires protégées dans la réalisation des objectifs de conservation à l’échelle mondiale (IPIECA) ;
  20. Questions relatives au patrimoine culturel immatériel (deux experts des savoirs autochtones et locaux) ;

b) Demandes relatives à l’objectif 2 (renforcement des capacités)

* 1. Formation à la surveillance et à l’évaluation de la biodiversité et des écosystèmes, y compris les normes et les meilleures pratiques en matière d’observations, de gestion des données et d’analyses scientifiques, de modélisation et de visualisation (UNESCO) ;
  2. Évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques au niveau national dans les pays d’Afrique centrale, d’Afrique du Nord et d’Afrique de l’Ouest (Réseau africain de forêts modèles) ;
  3. Conservation régionale des arbres forestiers et des arbustes en Afrique (Centre national de ressources génétiques et de biotechnologie du Nigéria) ;
  4. Instruments régissant l’utilisation de la nature et le partage équitable des avantages qui en découlent, dans le contexte des aires protégées (SNDT Women’s University, Inde).

B. Regroupement des autres demandes à l’appui de l’ensemble du programme de travail

1. Outre les communications susmentionnées, qui mettent l’accent sur un thème spécifique lié aux différents objectifs, la Plateforme a également reçu des demandes, contributions et suggestions de caractère plus général visant à soutenir le programme de travail dans son ensemble.
2. S’agissant de l’objectif 1 (évaluation des connaissances), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions au sujet du processus et de questions d’ordre général se rapportant aux évaluations de la Plateforme, notamment l’élaboration de documents techniques et de synthèses, y compris pour des publics spécifiques, en vue d’accroître l’impact et la prise en compte des évaluations existantes (Norvège ; PNUE et UNESCO) ; de renforcer les processus de nomination des experts, l’équilibre dans la composition des groupes d’experts chargés des évaluations, la clarté du langage utilisé dans les résumés à l’intention des décideurs et le dialogue entre experts et décideurs (Mexique) ; d’assurer une approche plus cohérente pour les évaluations menées au titre des accords multilatéraux sur l’environnement et par les organismes des Nations Unies, le GIEC et l’IPBES (Royaume-Uni) ; d’augmenter la durée des évaluations (UNESCO) ; d’élaborer des mécanismes de suivi des évaluations menées à leur terme par la Plateforme (Institut des stratégies environnementales mondiales) ; de continuer à axer les évaluations sur l’élaboration d’approches multidisciplinaires et sur les choix politiques pertinents pour les gouvernements (NINA) ; d’améliorer la clarté des documents de cadrage (NINA) ; et de renforcer le soutien administratif et éditorial fourni par le secrétariat aux auteurs des évaluations (NINA).
3. S’agissant de l’objectif 2 (renforcement des capacités), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions concernant l’importance générale des travaux de la Plateforme sur le renforcement des capacités (Union internationale pour la conservation de la nature) et la poursuite de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités (Chine). Les demandes supplémentaires portant sur le renforcement des capacités concernaient le renforcement des capacités en vue de promouvoir la prise en compte des évaluations menées à leur terme par la Plateforme, notamment pour assurer la continuité du programme de travail initial (Chine ; Mexique et UNESCO) et s’agissant de l’engagement d’acteurs au-delà du secteur de l’environnement (Institut des stratégies environnementales mondiales) ; le renforcement des capacités en vue de la mise au point d’évaluations locales ou nationales (Mexique) ; l’établissement de liens entre efforts de renforcement des capacités et identification des lacunes dans les connaissances (NINA) ; la mise en place d’un mécanisme plus formel pour établir un dialogue avec les organisations sur le plan glissant de renforcement des capacités (PNUD).
4. S’agissant de l’objectif 3 (renforcement de la base de connaissances), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions concernant l’importance générale des activités au titre de cette fonction (Union internationale pour la conservation de la nature) et la nécessité de remédier aux lacunes en matière de connaissances et de données qui ressortent des produits du programme de travail initial (Convention sur la diversité biologique ; Mexique ; NINA), ainsi qu’une demande de promouvoir des plateformes permettant d’accéder à des informations provenant de sources diverses (Mexique).
5. S’agissant de l’objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions concernant l’importance de la fonction de manière générale et la nécessité de fournir une aide pratique aux décideurs (Union internationale pour la conservation de la nature) ; le catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques (Japon, Mexique et UNESCO) ; les évaluations de groupes d’outils spécifiques d’appui à l’élaboration des politiques par le biais d’évaluations méthodologiques ou de documents techniques (Norvège et PNUE) ; et l’élaboration d’un cadre conceptuel et d’indicateurs pour mesurer la qualité de vie (Mexique).
6. La Plateforme a également reçu des demandes, contributions et suggestions au sujet des futurs travaux sur les scénarios et modèles, faisant fond sur les efforts entrepris dans le cadre du programme de travail initial, y compris en ce qui concerne les scénarios et les modèles d’évaluation des voies vers les changements en profondeur nécessaires pour un avenir durable (Convention sur la diversité biologique, avec l’appui de l’Union européenne et de l’UNESCO) ; la promotion de la production d’une nouvelle génération de scénarios utilisables par le GIEC et l’IPBES (France) ; l’élaboration d’un nouvel ensemble de scénarios sur les futurs de la nature, améliorant les évaluations intégrées afin de mieux représenter les processus écologiques et les indicateurs de la biodiversité nécessaires à l’identification de voies plausibles pour atteindre les objectifs (Union européenne) ; et la modélisation de l’impact socioéconomique mondial des futurs changements dans la biodiversité et les services écosystémiques (Fonds mondial pour la nature).
7. S’agissant de l’objectif 5 (communication et participation), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions portant entre autres sur les thèmes spécifiques suivants :
   1. Importance de la communication avec les organisations et les initiatives, notamment l’Initiative mondiale sur les rapports de performance, l’International Integrated Reporting Council, le Groupe international d’experts sur les ressources, la Natural Capital Coalition et son groupe de travail sur la biodiversité, l’initiative One Health, le réseau One Planet, le Pacte mondial des Nations Unies, la Division de statistique de l’ONU et le Forum économique mondial (Convention sur la diversité biologique) ;
   2. Accroissement de la coopération avec les parties prenantes, la promotion de mécanismes de consultation au niveau national et la prise en compte des secteurs autres que l’environnement pour assurer l’intégration de la biodiversité (Mexique) ;
   3. Accroissement de la collaboration sur les thèmes de la biodiversité des sols et de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) ;
   4. Accroissement de la collaboration avec les quatre partenaires de la Plateforme au sein du système des Nations Unies, y compris l’identification de domaines concrets de collaboration et le renforcement de la visibilité de la collaboration (FAO) ;
   5. Explicitation de la manière dont les différents domaines de travail de la Plateforme contribueront à la réalisation des différents objectifs et cibles de développement durable, afin de favoriser l’identification des principaux partenaires et l’amélioration de la coordination avec les initiatives en cours (PNUD) ;
   6. Renforcement de la coordination et de la synergie avec les activités des accords multilatéraux sur l’environnement dans l’ensemble des fonctions de la Plateforme (PNUD) ;
   7. Élaboration d’un nouveau discours sur la biodiversité, la conception de stratégies de communication sur la biodiversité à l’intention de divers groupes d’âge et communautés, et l’obtention de la participation de tous les acteurs concernés (UNESCO) ;
8. S’agissant de l’objectif 6 (examen de l’efficacité), la Plateforme a reçu des demandes, contributions et suggestions portant entre autres sur les thèmes spécifiques suivants :
   1. Prise en compte des résultats de l’examen de la Plateforme à l’issue de son programme de travail initial (Mexique) ;
   2. Évaluation approfondie de l’impact et prise en compte des résultats du programme de travail initial, y compris l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et l’examen de la Plateforme (Royaume-Uni) ;
   3. Examen des produits du programme de travail initial afin d’en tirer des enseignements pour les travaux futurs (UNESCO) ;
   4. Évaluation continue de l’impact des travaux de la Plateforme (PNUE).

IV. Hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions

A. Hiérarchisation des thèmes

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont examiné les cinq grands thèmes présentés dans la section III A et les activités proposées à l’appui de l’ensemble du programme de travail allant jusqu’en 2030 figurant dans la section III B. Afin de classer par ordre de priorité les thèmes et activités, ils ont rappelé la décision IPBES-5/3, dans laquelle la Plénière mentionnait le cadre chronologique du deuxième programme de travail dans le contexte d’un horizon de 10 ans, le Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable, les conventions relatives à la biodiversité et d’autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques. Ils ont également analysé les réponses données pour chacun des 10 critères énoncés plus haut, au paragraphe 7, et le nombre de demandes reçues pour chaque thème.
2. Afin que le programme de travail allant jusqu’en 2030 reste souple, le Groupe et le Bureau ont décidé de sélectionner trois des cinq thèmes, avec la possibilité d’en aborder d’autres à la suite d’appels supplémentaires à demandes, contributions et suggestions au cours du programme de travail.
3. Les trois thèmes ci-après ont été retenus pour l’établissement des priorités, dans la mesure où ils remplissent toutes les conditions mentionnées précédemment :

* **Thème prioritaire 1 : promotion de la biodiversité pour mener à bien le Programme de développement durable à l’horizon 2030.** Ce thème satisfait aux critères principaux susmentionnés, ayant fait l’objet d’une demande au titre d’un accord multilatéral sur l’environnement, par des gouvernements et des parties prenantes. Le Groupe et le Bureau considèrent qu’il répond à une priorité urgente, à savoir comprendre comment la biodiversité peut permettre la réalisation simultanée de plusieurs objectifs de développement durable. Ce thème permettrait aux décideurs de mieux comprendre la manière dont la biodiversité est liée à des secteurs clefs tels que l’agriculture et l’alimentation, la santé, l’eau, et le climat et l’énergie, et permettrait donc d’éclairer la prise en compte de la biodiversité dans de multiples secteurs.
* **Thème prioritaire 2 : comprendre les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et les déterminants des changements en profondeur pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité.** Le Groupe et le Bureau ont noté que la Plateforme, au cours de son premier programme de travail, n’a pas mis suffisamment l’accent sur le sous-ensemble « Institutions et gouvernance » de son cadre conceptuel et que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre l’objectif A du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui aborde les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, y compris les déterminants comportementaux, sociaux, économiques, institutionnels, techniques et technologiques des changements. La nécessité d’aider les gouvernements et les parties prenantes à évaluer l’efficacité des instruments, méthodes et outils d’appui à l’élaboration des politiques semble également être particulièrement urgente, faisant partie du contexte institutionnel de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité, afin de les épauler dans la mise en œuvre effective de mesures résultant des évaluations menées à terme, notamment les moyens d’améliorer les institutions et de tirer parti des changements aux niveaux individuel et collectif.
* **Thème prioritaire 3 :** **mesurer la dépendance des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et les impacts de leurs activités sur ces éléments. Le**Groupe et le Bureau ont également considéré que le thème 3 revêt une grande importance. Au sein de ce thème, ils ont accordé la priorité la plus élevée à une évaluation méthodologique de la mesure de la dépendance des secteurs productifs vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et des impacts de leurs activités sur ces éléments. Étant donné que les évaluations antérieures (et le produit 1 a), comme proposé) fournissent des évaluations mondiales du rôle de la biodiversité et des services écosystémiques dans les secteurs productifs et reconnaissent la nécessité de directives pratiques sur la question spécifique de la mesure de l’impact et de la dépendance à différentes échelles, y compris par les entreprises, le Groupe et le Bureau ont donné la priorité à une approche méthodologique.

1. En outre, le Groupe et le Bureau ont accordé une priorité élevée au thème 4 sur la connectivité écologique, en particulier compte tenu de son importance pour les trois accords multilatéraux sur l’environnement et d’un certain nombre de demandes présentées par des gouvernements. Par conséquent, ils suggèrent d’étudier la possibilité d’inclure une évaluation de la connectivité dans le programme de travail à la dixième session de la Plénière, après un deuxième appel à demandes, contributions et suggestions.
2. En ce qui concerne le thème 5, le Groupe et le Bureau ont noté que la première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques serait achevée à la septième session de la Plénière, les évaluations régionales de la biodiversité et des écosystèmes ayant été approuvées à sa sixième session. Ils ont également pris note des suggestions et observations faites en faveur d’une plus grande intégration de différentes échelles dans les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques. La nécessité de réaliser une deuxième évaluation mondiale à l’appui du processus de l’après 2030 et des calendriers correspondants, y compris la soumission de cette évaluation au début ou au milieu de 2029, a également été notée. En conséquence, le Groupe et le Bureau ont décidé d’accorder une priorité élevée à une future évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques, mais de proposer que la Plénière l’examine à sa dixième session, dans le cadre du deuxième appel à demandes, contributions et suggestions. À ce moment, la Plénière souhaitera peut-être décider des thèmes précis de l’évaluation.

B. Hiérarchisation des activités : produits du programme de travail

1. Le Groupe et le Bureau ont recommandé que le programme de travail de l’IPBES allant jusqu’en 2030 mette l’accent sur la promotion de la collaboration entre la science, la politique et la pratique ; entre disciplines scientifiques ; entre différents types de connaissances ; et entre les quatre fonctions de la Plateforme. Les six objectifs seraient ainsi traités de façon intégrée et complémentaire.

1. Objectif 1 (évaluation des connaissances)

1. Afin de définir les produits attendus au titre de cet objectif, le Groupe et le Bureau ont examiné les activités proposées pour chaque thème au titre de chacun des objectifs. Ils ont rappelé la recommandation de l’examen interne et les observations reçues au sujet du projet de cadre stratégique proposant de réaliser un maximum de trois évaluations en parallèle, et de soumettre à la Plénière pour acceptation et approbation au maximum deux évaluations par session. Ils ont également examiné le calendrier des évaluations des valeurs, de l’utilisation durable des espèces sauvages et des espèces exotiques envahissantes.
2. Sur la base de ces considérations, le Groupe et le Bureau ont décidé de proposer les produits ci-après[[7]](#footnote-7), notant que le rapport de cadrage de chaque évaluation permettrait de recenser les questions relatives au renforcement des capacités, au renforcement de la base de connaissances et à l’appui à l’élaboration des politiques :

* **Produit 1 a) :** une évaluation thématique quadriennale des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé, aux fins de laquelle un rapport de cadrage serait établi pour examen par la Plénière à sa huitième session, et qui s’achèverait à temps pour permettre son examen par la Plénière à sa douzième session.
* **Produit 1 b) :** comme suite à de multiples demandes de collaboration avec le GIEC et compte tenu de la nécessité d’utiliser efficacement les travaux déjà entrepris par le GIEC et l’IPBES, le Groupe et le Bureau ont proposé la production, en collaboration avec le GIEC et dans un délai d’un an et demi, d’un document technique sur l’évaluation des liens entre la biodiversité et les changements climatiques.
* **Produit 1 c) :** une évaluation thématique triennale des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants des changements en profondeur, aux fins de laquelle un rapport de cadrage serait établi pour examen par la Plénière à sa neuvième session, mais qui ne pourrait être lancée qu’à l’issue de la dixième session de la plénière, afin de limiter le nombre d’évaluations menées en parallèle, et qui s’achèverait à temps pour permettre son examen par la Plénière à sa treizième session.
* **Produit 1 d) :** une évaluation méthodologique accélérée, effectuée tous les deux ans, de la dépendance des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et des impacts de leurs activités sur ces éléments, aux fins de laquelle un rapport de cadrage serait établi pour examen par la Plénière à sa huitième session, mais qui ne serait lancée qu’à l’issue de la neuvième session de la Plénière (en 2021) et qui s’achèverait à temps pour permettre son examen par la Plénière à sa onzième session.

2. Objectif 2 (renforcement des capacités)

1. Le Groupe et le Bureau ont examiné les demandes, contributions et suggestions reçues concernant cet objectif et ont reconnu les travaux entrepris sur le renforcement des capacités au cours du premier programme de travail, en particulier l’élaboration du plan glissant de renforcement des capacités, qui avait pour objectif de définir les principes, les orientations stratégiques, les modalités et les mesures à mettre en place pour doter les particuliers et les institutions de moyens et développer ceux-ci en se fondant sur les besoins prioritaires déterminés par la Plénière dans sa décision IPBES‑3/1. Le Groupe et le Bureau ont accordé la priorité la plus élevée à l’ensemble des composantes du plan glissant et décidé que les produits ci-après devraient être réalisés au titre de l’objectif 2 :

* **Produit 2 a) :** apprentissage et participation renforcés
* **Produit 2 b) :** accès facilité aux connaissances spécialisées et à l’information
* **Produit 2 c) :** capacités renforcées aux niveaux national et régional

3. Objectif 3 (renforcement de la base de connaissances)

1. Le Groupe et le Bureau ont examiné les demandes, contributions et suggestions reçues concernant cet objectif et ont reconnu les travaux entrepris sur le renforcement de la base de connaissances au cours du premier programme de travail, notamment sur les connaissances et les données et l’élaboration de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux[[8]](#footnote-8). Le Groupe et le Bureau ont accordé la priorité la plus élevée à l’ensemble des composantes du plan glissant et proposé d’inclure les deux produits ci-après au titre de cet objectif :

* **Produit 3 a) :** travaux avancés sur les connaissances et les données
* **Produit 3 b) :** meilleure reconnaissance et meilleure utilisation des systèmes de savoirs autochtones et locaux

4. Objectif 4 (appui à l’élaboration des politiques)

1. Le Groupe et le Bureau ont examiné les demandes, contributions et suggestions reçues concernant cet objectif et ont reconnu les travaux entrepris sur l’appui à l’élaboration des politiques au cours du premier programme de travail, notamment la mise en place d’un portail d’appui à l’élaboration des politiques et l’élaboration de procédures connexes, les travaux sur les scénarios et les modèles ainsi que sur les valeurs et la détermination de la valeur. Ils ont accordé la priorité la plus élevée à tous les éléments de ces travaux et proposé d’inclure les trois produits ci-après au titre de cet objectif, en plus du produit 1 c), qui porte sur l’efficacité des instruments et outils d’appui à l’élaboration des politiques, et du produit 1 d), qui concerne des mesures et indicateurs spécifiques :

* **Produit 4 a) :** travaux avancés sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques
* **Produit 4 b) :** travaux avancés sur les scénarios et modèles de biodiversité et des services écosystémiques
* **Produit 4 c) :** travaux avancés sur les diverses conceptualisations des valeurs

5. Objectif 5 (communication et participation)

1. Le Groupe et le Bureau ont examiné les demandes, contributions et suggestions reçues concernant cet objectif (voir paragraphe 24). Ils ont salué les travaux menés sur la communication, la participation et l’examen de l’efficacité au cours du premier programme de travail, notamment l’adoption et la mise en œuvre par la Plateforme d’une stratégie de communication et de sensibilisation[[9]](#footnote-9) et d’une stratégie d’association des parties prenantes[[10]](#footnote-10), ainsi que les conclusions de l’examen de la Plateforme, entrepris à la fin de son premier programme de travail[[11]](#footnote-11). Ils ont accordé la priorité la plus élevée à ces trois éléments et proposé d’inclure les deux produits ci-après au titre de cet objectif :

* **Produit 5 a) :** communication renforcée
* **Produit 5 b) :** engagement renforcé des gouvernements et des parties prenantes

6. Objectif 6 (examen de l’efficacité)

1. Le Groupe et le Bureau ont examiné les demandes, contributions et suggestions reçues concernant cet objectif (voir paragraphe 25) et proposé d’inclure le produit ci-après au titre de cet objectif :

* **Produit 6 :** examen de l’efficacité mené à bien

V. Considérations concernant les futurs appels

1. Le Groupe et le Bureau suggèrent que la Plateforme pourrait mener de 10 à 12 évaluations au cours de la période de 10 ans comprise entre 2020 et 2030, selon le calendrier proposé ci-après[[12]](#footnote-12) :
   1. Deux évaluations (portant sur les valeurs et sur l’utilisation durable des espèces sauvages) seraient menées jusqu’à la neuvième session de la Plénière, une troisième (portant sur les espèces exotiques envahissantes) serait menée jusqu’à la dixième session de la plénière ;
   2. Trois thèmes d’évaluation seraient approuvés pour cadrage par la Plénière à sa septième session, dans le contexte du cadre du programme de travail jusqu’en 2030, pour examen par la Plénière à ses onzième, douzième et treizième sessions, respectivement ;
   3. Trois thèmes d’évaluation seraient fixés par la Plénière à sa dixième session, en tenant compte des demandes, contributions et suggestions reçues en réponse à un deuxième appel qui pourrait être lancé à la suite de la neuvième session de la Plénière (en 2021) ;
   4. Deux derniers thèmes d’évaluation seraient fixés par la Plénière à mi-parcours du programme de travail, en tenant compte des demandes, contributions et suggestions reçues à la suite d’un troisième appel.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/7/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Conformément à la décision IPBES-5/4. [↑](#footnote-ref-2)
3. À l’adresse www.ipbes.net/requests-received-ipbes-work-programme. [↑](#footnote-ref-3)
4. Une figure illustrant la structure du projet de programme de travail pour la période allant de 2019 à 2030 est présentée dans le document IPBES/7/6. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir les procédures d’élaboration des produits de la Plateforme figurant dans l’annexe I à la décision IPBES-3/3. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le plan glissant de renforcement des capacités a été accueilli avec satisfaction par la Plénière dans sa décision IPBES-5/1, section II. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les rapports de cadrage initiaux sont reproduits dans le document IPBES/7/6. [↑](#footnote-ref-7)
8. Décision IPBES-5/1, annexe II. [↑](#footnote-ref-8)
9. Décision IPBES-3/4, annexe I. [↑](#footnote-ref-9)
10. Décision IPBES-3/4, annexe II. [↑](#footnote-ref-10)
11. Les recommandations issues de l’examen figurent dans le document IPBES/7/5. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le calendrier des évaluations du projet de programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030 est illustré dans le document IPBES/7/6. [↑](#footnote-ref-12)